

MINISTÈRE DE AGRICULTURE DE  
L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 11 octobre 2024  
Appel d'offres : AOO-03/PAPG1/2024  
Nom du projet : CONSTRUCTION DE 47 POSTES D'EAUX AUTONOMES  
Source de financement : Prêt de la BAD N° 2000200001902



1. OBJET

Le Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche représenté par la Cellule d'Exécution du Projet d'Appui au Programme Graine phase 1 (PAPG1), lance un appel d'offres de la seconde phase pour la réalisation des travaux de construction de 47 postes d'eaux autonomes dans les provinces de la Nyanga, de la Ngounié, de l'Ogooué-Ivindo, du Woleu-Ntem du Haut Ogooué et de l'Ogooué Lolo.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est reparti en quatre (04) lots suivants :

- Lot n°1 : Construction de 12 postes d'eaux autonomes dans les départements de Mougoutsi, Douigni et Mongo (Province de la Nyanga) ;
- Lot n°2 : Construction de 21 postes d'eaux autonomes dans les départements de la Louetsi-Wano, de la Boumi-Louetsi, de la Dola, de la Douya Onoye, de Mandji-Ndolou et Tsamba-Magotsi (Province de la Ngounié) ;
- Lot n°3 : Construction de 11 postes d'eaux autonomes dans les départements de l'Ivindo de la Zadié et du Woleu, (Provinces de l'Ogooué Ivindo et du Woleu Ntem) ;
- Lot n°4 : Construction de 3 postes d'eaux autonomes dans les départements de la Mpassa et de Mulundu (Provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué Lolo).

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot en termes de personnel, de matériel, de capacité de financement et de logistique sous peine de rejet. Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux (2) lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018, portant Code des Marchés Publics.

4. CRITÈRES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du Code des Marchés Publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires

effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public, d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA par lot. Ce montant est de 100 000 FCFA par lot pour les PME disposant d'un agrément PME, conformément à l'arrêté n°32.21/MER/MBCP fixant le barème des frais pour la passation des marchés publics du 21 juillet 21. Le paiement se fait sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Projet d'Appui au Programme GRAINE phase 1 (PAPG1)  
1er étage de l'immeuble de l'Agence Nationale des bourses du Gabon à Oloumi (Ministère de la Planification)  
BP : 551 Libreville /Gabon - Téléphone : (+241) 061 00 38 80  
Courriel : papg1gabonbad@gmail.com

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de la clause 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 11 novembre 2024 à 10 heures et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent 2% du montant TTC de l'Offre.

À compter de cette date, ces offres resteront valables cent vingt (120) jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq (05) ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 11 novembre 2024 à 10 heures 30 minutes dans la salle de réunion de la Cellule d'Exécution du Projet, sise au 1er étage de l'immeuble de l'ANBG à Oloumi (Ministère de la Planification).

Le Directeur Général des Marchés Publics



Commissaire Général Sylvie NGUEMBHYT

Le Coordonnateur du PAPG 1



Gael BOUNANG NDEMBA